

Date : 11/01/2020



Rédaction :
Fabien CARRETTE-LEGRAND
(Mail : cnab@ffbs.fr)

BULLETIN CNAB 2020B01

Vous pouvez retrouver ce bulletin et les précédents à partir du site fédéral.

1) COMPOSITION DE LA CNAB POUR 2020

Celle-ci a été validée lors du Bureau fédéral du 24 décembre 2019 :

NOM	Prénom	Courriel	Grade	Certifications	Fonctions et principales missions
CARRETTE-LEGRAND	Fabien	cnab@ffbs.fr	AN	AI ; FIA B	Président Désignations D1
COLIN	François	francois.colin@ffbs.fr	AN		Désignateur D2 (<i>nord-ouest</i>)
GIRAUD	Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	AN	AI ; IFA1	Désignateur D2 (<i>sud-ouest</i>)
LARZUL	Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	AN	FIA B	Responsable Formation Référént quant au scolaire
LOMBARD	Quentin	quentin.lombard@ffbs.fr	AF3B (AN)	IFA1	Désignateur D2 (<i>nord-est</i>)
LOPEZ DE EGUILAZ	Jean-Claude	jeanclaude.lopez@ffbs.fr ; cnabformation@ffbs.fr	AN	IFA1	Correspondant Formation Désignateur suppléant si besoin
MATHEY	Julien	julien.mathey@ffbs.fr	AF2B (AR)		Référént Baseball 5
MEILLIER	Ludovic	ludovic.meillier@ffbs.fr	AF2B (AR)		Désignateur D2 (<i>sud-est</i>) Correspondant avec la CF Jeunes
ODIN	Laëtitia	laetitia.odin@ffbs.fr	AF1 (AD)		Référént arbitrage au "féminin"
PONGE	Sylvain	sylvain.ponge@ffbs.fr	AN		Désignateur D2 (<i>terrains franciliens</i>)
RAJOHNSON	Aina	aina.rajohnson@ffbs.fr	AN	FIA B	Référént arbitrage Little League Formation

2) OPEN DE FRANCE DE BASEBALL 5

Le premier Open de France de Baseball 5 se déroulera à l'INSEP (PARIS) les 18 et 19 janvier 2020. Julien MATHEY sera le responsable de l'arbitrage lors de cet évènement.



3) FORMATION ARBITRE FEDERAL 2^E DEGRE BASEBALL (018066)

Gérée par le Comité Départemental du Nord pour les candidats « isolés », elle est prolongée en 2020.

Le premier de ses stagiaires à obtenir le grade d'AF2B, et nous l'en félicitons, est Simon JAMELOT (Bretagne).

4) EN VUE DE LA SAISON 2020 (D1 / D2)

A. CONDITIONS D'ENGAGEMENT



Division 1 (annexe 1.01 des RGEs Baseball)

- Présenter un arbitre national baseball, du cadre actif ou un arbitre régional baseball stagiaire (inscrit et participant) à la formation d'arbitre baseball de niveau 3 en 2020. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son club), s'il est organisé par la C.N.A.B, le stage de préparation à la saison ou, s'il ne l'est pas, à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et **s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
 - Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1^{er} test sur les règles du jeu de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour le Championnat de Division 1 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 1.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**
- La C.N.A.B et ses désignateurs, de par la connaissance du terrain et notamment celle du corps arbitral et avec le souci de l'amélioration de l'arbitrage dans les championnats nationaux, disposent de toute latitude pour assigner, dans un championnat ou un autre, ou ne pas assigner les arbitres présentés par les clubs dans leur dossier d'engagement.

A ce jour, seul le club de SAVIGNY-SUR-ORGE s'est mis en conformité.



Division 2 (annexe 1.02 des RGEs Baseball)

- Présenter un arbitre baseball de grade MINIMUM régional du cadre actif. Cet arbitre devra suivre impérativement (à ses frais ou ceux de son Club) le stage de préparation à la saison, s'il est organisé par la C.N.A.B, ou à une journée au minimum de formation en région (attestation de présence à fournir) et s'engager à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.
- Présenter un arbitre régional baseball du cadre actif **s'engageant à officier dans les championnats nationaux si et dès lors que désigné par la C.N.A.B.**
- Il est possible de présenter un arbitre départemental baseball stagiaire à une formation d'arbitre baseball de niveau 2 Baseball 2019 ou 2020 (= ayant au moins passé le 1^e test sur les Règles de la plateforme de formation).
- L'un des deux arbitres devra obligatoirement être licencié au sein du club.
- Chaque arbitre devra remplir un « formulaire d'engagement Arbitre » pour la Division 2 qui fera partie du dossier d'engagement définitif du club au championnat de Division 2.
- **AU MOINS l'un des deux arbitres engagés au titre de l'équipe doit être disponible chaque week-end de championnat en cas de sollicitation par la C.N.A.B. Les clubs devant y veiller, si nécessaire.**

+ *idem*

Aucun club n'est à jour de ces obligations au 11 janvier 2020.

Formulaires d'engagement arbitre D1/D2

- Il est téléchargeable à partir du site fédéral :

Engagement au titre d'une équipe évoluant au niveau national :



Pour la D1 et la D2

- Ils font partie du dossier d'engagement en championnat **devant être remis pour le 15 janvier 2020 (RGES Art 12.05.01).**
- **Merci donc d'en transmettre AU PLUS VITE une copie à cnab@ffbs.fr !**

B. PREPARATION DES ARBITRES

Au regard du faible nombre de candidats potentiels, il n'y aura pas de session complète de formation AF3B en 2020.

Clinic (stage) conjoint CRAB Ile-de-France / CNAB 2020

La participation, à ce stage, des arbitres engagés au titre des équipes D1 et D2 contribue au respect des conditions d'engagement pour la saison 2020 (cf. annexes 1.01 et 1.02 des RGES Baseball) et/ou peut constituer du temps de formation pour les stagiaires AF2B.

Il se tiendra à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (78) les 22 et 23 février 2020 (9H00-18H00).

Intervenants extérieurs :

- Peter Brink, arbitre et formateur Hollandais de niveau 4, commissaire technique CEB ;
- Edwin A Louisa, arbitre Hollandais de niveau 4 et formateur CEB et WBSC.

Le **bulletin d'inscription** est téléchargeable à partir de la rubrique « 4. FORMATION » de la page CNAB du site FFBS. Comme précisé sur le document, il est à envoyer par mail dans un premier temps et le règlement est à adresser au siège fédéral (pour les arbitres D1/D2).

Ne tardez pas car le nombre de places est limité (30 au titre de la CRAB-IDF et 30 de la CNAB) et la date limite des inscriptions est fixée au 31 janvier 2020 !

Merci aux clubs organisant des tournois de niveau D2 ou D1 de nous en tenir informés dès que possible !

Sont ainsi recensés, à ce jour, les tournois de préparation suivants :

Organisme organisateur	Intitulé du tournoi	Dates	VILLE	Nombre d'équipes prévues	Responsable arbitrage	Mél	Niveau estimé	N° d'agrément	Observations
Club de RONCHIN	Tournoi de baseball 6 series	21 et 22 mars	RONCHIN	6	LARZUL Stéphane	stephane.larzul@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN001	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club de VALENCIENNES	Tournoi Louis Dupont	21 et 22 mars	VALENCIENNES	5	CARRETTE-LEGRAND Fabien	fabien.carrettelegrand@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN002	Temps de formation AF2B si arbitre(s) concerné(s)
Club d'EYSINES	Tournoi de préparation	14 et 15 mars	EYSINES	4	GIRAUD Stéphane	stephane.giraud@ffbs.fr	D2	CNAB020TPN003	

Pensez, Chers Amis Arbitres, à tenir à jour votre fiche de suivi intersaison !

5) AFCAM

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour regarder et diffuser la vidéo https://youtu.be/_nNTEcBy9-8, dont nous fait part Patrick VAJDA, Président de l'AFCAM (et de l'IFSO International Federation for Sports Officials), dans son édito du mois de janvier (cf. <https://www.arbitre-afc.com/>) que nous vous encourageons également à lire.



6) RAPPEL : FICHE DE DECLARATION DES INDEMNITES D'ARBITRAGE

Cf. LOI SUR L'ARBITRAGE du 23 octobre 2006 et décret d'application du 15 mai 2007

Les arbitres doivent tenir à jour une « FICHE DE DÉCLARATION DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE » à conserver pendant 3 années en plus de celle en cours et la mettre à la disposition de la Fédération sur simple demande de celle-ci.

Toutes les indemnités perçues dans le cadre de la mission arbitrale doivent y être recensées. Pour plus de clarté, il est préférable de tenir à jour une fiche par discipline.

→ Modèle conseillé

(fichier téléchargeable via la page CNAB « Boîte à outils – Formulaire d'ordre financier » du site fédéral)

***NB** : le remboursement des frais de déplacement, hébergement et repas **justifiés** n'est pas à prendre en compte. Toutefois, il convient de conserver une copie des justificatifs des dépenses remboursées.*



(Illustration Stéphane GIRAUD, merci !)